

Compte-rendu de l'audioconférence du 17 avril 2020
Intervenants de la DDFiP62 et des organisations syndicales.

Voici ce qui est ressorti de la réunion :

CAMPAGNE IR

Mise en œuvre

- Pas d'accueil public avant le 11 mai (l'ouverture se fera après cette date quand les conditions sanitaires seront remplies).
- Service à Minima au début, avec une adaptation au fil du temps en fonction de la charge de travail et dans le respect du PCA
- pendant toute la campagne, réponse dématérialisée dès que c'est possible.
- les services ont reçu les calendriers et les déclarations de revenus, les brochures sont arrivées.
- Téléphone : pas de plateau mais une organisation en boucle ;
- rappel : les usagers qui ont déclaré sur internet l'an dernier ne reçoivent pas de déclaration papier.
- A ce stade, pas de masques pour les agents des SIP (réservé aux accueils de public)

Kit de Campagne sur Ulysse

Un kit de campagne est disponible sur Ulysse 62 pour permettre aux agents de se former à distance. Si vous n'êtes pas en présentiel dans les services vous pouvez vous former à distance mais dans ce cas- là, vous êtes en télétravail, pas en ASA.

Proposition de la CGT : les collègues en garde d'enfant peuvent aussi se former entre deux mais dans ce cas il faut qu'un forfait de jours de formation soit ensuite retiré de leurs jours d'ASA (pour diminuer celui-ci) proposition étudiée par la direction.

Plateforme téléphonique de FOCH (Arras)

Les agents géreront les appels liés à leur spécialité : mensualité ou question de fiscalité d'assiette. Les numéros d'appel sont les numéros nationaux

Revendication de la CGT :

- qu'on laisse le choix aux agents d'être en mission ou horaires variables pour tenir compte de toute les spécificités personnelles imposées par le confinement
- Que la rémunération des agents non CPSR et non EDR soient adaptées.

Les agents équipés du PCRP traiteront des e-contacts.

A ce stade, pas de visibilité sur l'afflux que va provoquer la campagne (e- mail et téléphone...) . La direction verra s'il faut redéployer des renforts en fonction des agents disponibles dans les SIP ;

ORDONNANCE SUR LES CONGES

Aucune information sur son application, notre directeur attend le décret d'application mais souhaite une application juste et équitable.

Pas de retour dans les services si vous n'êtes pas amenés à exercer des missions prioritaires.

IMDEMNITES REPAS

La DG doit fournir un mode d'emploi détaillé.

INTERVENTION pour les collègues qui emmènent leur «gamelle » et donc l'absence de tickets. Pour la CGT, le fait de devoir fournir un ticket est contraire au mesure de confinement, le but étant de limiter au maximum les sorties. La CGT demande que tous les collègues, dès lors qu'ils sont en présentiel, soient indemnisés.

Réponse en attente de la note de cadrage.

Voilà prenez soin de vous et de vos proches